



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°81-2020-345

PUBLIÉ LE 23 DÉCEMBRE 2020

Sommaire

Direction Générale des Finances Publiques

81-2020-12-22-001 - Spécial: arrêté de fermeture exceptionnelle de la trésorerie de Lavour, le 24 décembre après-midi, les 28 et 29 décembre 2020 (1 page)

Page 3

81-2020-12-22-002 - Spécial: fermeture exceptionnelle de la trésorerie de Réalmont, les 24 et 31 décembre 2020 (1 page)

Page 5

Direction Générale des Finances Publiques

81-2020-12-22-001

Spécial: arrêté de fermeture exceptionnelle de la trésorerie
de Lavour, le 24 décembre après-midi, les 28 et 29
décembre 2020



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe 3-2

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la direction départementale des Finances publiques du Tarn

Le directeur départemental des Finances publiques du Tarn

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques du Tarn ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La trésorerie de Lavaur sera fermée le 24 décembre après-midi et les 28 et 29 décembre 2020.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à ALBI, le 22 décembre 2020

Par délégation de la Préfète,
Pour le directeur départemental des Finances publiques du Tarn
L'administratrice des Finances publiques du Tarn

Anne-Marie-AUDUREAU

Direction Générale des Finances Publiques

81-2020-12-22-002

Spécial: fermeture exceptionnelle de la trésorerie de
Réalmont, les 24 et 31 décembre 2020



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe 3-2

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des Finances publiques du Tarn**

Le directeur départemental des Finances publiques du Tarn

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juin 2020 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques du Tarn ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

La trésorerie de Réalmont sera fermée les 24 et 31 décembre 2020.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1er.

Fait à ALBI, le 22 décembre 2020

Par délégation de la Préfète,
Pour le directeur départemental des Finances publiques du Tarn
L'administratrice des Finances publiques du Tarn

Anne-Marie-AUDUREAU